DEC180774DR02

Décision portant délégation de signature à M. Christophe VOISIN, directeur de l'unité GDR 3217 intitulée Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement groupement de recherche GDR 3217 intitulé « Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale » et nommant M. Christophe Voisin, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170440INP du 23 février 2017 rattachant le GDR 3217 intitulé « Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) » à la Délégation Paris B ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée, à partir du 1er janvier 2018, à M. Christophe Voisin, directeur du GDR 3217 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée 1 et dans la limite des crédits de l'unité;



www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie 75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Voisin, délégation de signature est donnée à Mme Olga Hodges, gestionnaire et à Anne Matignon, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale Véronique Debisschop

DEC180787DR02

Décision portant délégation de signature à M. Elle RAPHAEL, directeur de l'unité UMR 7083 intitulée GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7083, intitulée Gulliver, dont le directeur est Elie RAPHAEL;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'UMR7083 intitulée GULLIVER à la délégation paris B à compter du 1er janvier 2015 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée, à M. Elie Raphaël, directeur de l'unité UMR 7083 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie 75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. le

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

 les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie Raphaël, délégation de signature est donnée à M. Olivier Dauchot, Directeur de recherche et Directeur adjoint, M. Anthony Maggs, Directeur de recherche, M. Yannick Rondelez, Chargé de recherche et Mme Solange Rogue, assistante administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

La déléguée régionale Véronique Debisschop